



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suivi et promotion de la Déclaration  
de principes tripartite sur les entreprises  
multinationales et la politique sociale**

**Activités de promotion et de recherche,  
services consultatifs techniques  
et Forum tripartite sur la Déclaration  
de principes tripartite sur les entreprises  
multinationales et la politique sociale**

1. A la 280<sup>e</sup> session (mars 2001) du Conseil d'administration, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a souscrit à l'approche présentée par le Bureau pour le suivi et la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), y compris la proposition d'organiser un forum tripartite sur la Déclaration sur les EMN<sup>1</sup>. La sous-commission a également souscrit au rapport et aux recommandations fondées sur la septième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN et a demandé au Bureau de diffuser, d'une manière aussi large que possible, les résultats de la septième enquête<sup>2</sup>.
2. Le rapport ci-après s'appuie sur le cadre de référence des objectifs et des activités, ainsi que sur les recommandations de la septième enquête adoptées par le Conseil d'administration à sa 280<sup>e</sup> session<sup>3</sup>. Tout au long des activités dont il est fait état, le Bureau a mis l'accent sur la cohérence des travaux en adhérant à plusieurs principes<sup>4</sup>: consultation des mandants, exploitation des programmes en vigueur au siège et dans les

<sup>1</sup> Document GB.280/13, paragr. 186, renvoyant au document GB.280/MNE/1/3.

<sup>2</sup> Document GB.280/13, paragr. 174.

<sup>3</sup> Documents GB.280/MNE/1/3, paragr. 5-19 (cadre), et GB.280/13, annexe (recommandations).

<sup>4</sup> Voir document GB.280/MNE/1/3, paragr. 7.

régions<sup>5</sup>, et promotion des liens entre la recherche et certaines activités, par exemple les services consultatifs, les activités de promotion et la coopération technique.

### **Objectif: Améliorer la connaissance des principes de la Déclaration sur les EMN et leur application**

3. Comme le prévoit le Conseil d'administration<sup>6</sup>, l'objectif essentiel des activités dans ce domaine passe par une stratégie de communication ciblée destinée à mieux faire connaître la Déclaration sur les EMN chez les personnes chargées de sa mise en œuvre, sur la base de la communication de l'Organisation avec ses mandants. Le Bureau s'est attelé à plusieurs objectifs clés à cet égard, en particulier le Forum tripartite sur la Déclaration sur les EMN, qui se tiendra les 25-26 mars 2002, la mise au point d'outils de communication permettant de mieux atteindre des publics spécifiques et la diffusion de la Déclaration et de ses produits dérivés par l'intermédiaire de divers réseaux de communication.

### **Forum tripartite sur la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale**

4. Élément clé d'une stratégie visant à promouvoir une meilleure connaissance de la Déclaration sur les EMN, le Forum tripartite sur la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale se tiendra les 25-26 mars 2002 à Genève, sous les auspices de l'Organisation. L'objectif recherché est de stimuler un processus continu de dialogue et d'échange de données d'expériences entre les représentants gouvernementaux, les travailleurs et les employeurs, en particulier des entreprises multinationales (EMN) sur la manière de promouvoir les principes de la Déclaration sur les EMN dans le contexte des activités des EMN d'aujourd'hui.
5. Durant ce forum, les participants et les membres de groupes représentant les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les entreprises multinationales partageront leurs expériences dans divers domaines: la formation professionnelle sous l'angle des besoins et des responsabilités des gouvernements et des entreprises, des travailleurs et de leurs organisations dans les marchés en évolution; la mise en œuvre des principes fondamentaux du travail dans le contexte de cadres économiques et de développements régionaux; enfin, les meilleures pratiques industrielles en matière de sécurité et de santé. Conformément à la décision du Conseil d'administration<sup>7</sup>, 30 représentants (dix nommés par chaque groupe) prendront part au forum, qui réunira des intervenants et des membres d'organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur obtenu en consultation avec les mandants, et des représentants des secrétariats concernés.
6. Durant des sessions parallèles, les membres du forum aborderont les questions convenues par les mandants qui pourront les guider dans les échanges d'expériences et d'idées sur les stratégies à adopter pour promouvoir les objectifs de la Déclaration: promotion de la

<sup>5</sup> Voir aussi document GB.280/MNE/1/3, paragr. 12-15 (intégration de l'approche pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN).

<sup>6</sup> Documents GB.280/13 et GB.280/MNE/1/3, paragr. 8-11.

<sup>7</sup> Document GB.280/13. Voir également document GB.282/16, paragr. 16-17.

sécurité de l'emploi (directe et indirecte) dans le contexte de la flexibilité, de la restructuration et de la sous-traitance; création d'une infrastructure pour le travail décent, y compris les conditions de travail dans le contexte des partenariats commerciaux contractuels, tels que les chaînes d'approvisionnement et de services, et les zones franches d'exportation et les autres mesures d'incitations à l'investissement; promotion des moyens efficaces de développer la consultation et la négociation dans le contexte de l'évolution des activités (par exemple les réseaux) et des formes de propriété à la suite des opérations de fusions et acquisitions et/ou de privatisation.

7. A l'issue du forum, le Bureau publiera une série de procès-verbaux qui pourront éclairer les débats ultérieurs du Conseil d'administration sur l'application et sur la promotion des objectifs de la Déclaration sur les EMN.

## Evolution dans les produits de la communication

8. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration de faire traduire et diffuser aussi largement que possible la Déclaration sur les EMN<sup>8</sup>, le Bureau a publié une troisième édition de la Déclaration reprenant les amendements approuvés par le Conseil d'administration<sup>9</sup>. A ce jour, la troisième édition de la Déclaration sur les EMN a été publiée en neuf langues: les langues officielles (anglais, français et espagnol) et l'allemand, l'arabe, le chinois, le finnois, le polonais et le russe. La diffusion des versions papier est en cours, y compris la reproduction, par des tiers, de la Déclaration<sup>10</sup>, et il est prévu de la faire traduire dans d'autres langues<sup>11</sup>. La troisième édition est publiée électroniquement en anglais, français et espagnol sur le CD-Rom de l'OIT intitulé «Bibliothèque électronique des normes internationales du travail» (ILSE, 2001) et en ligne à l'adresse suivante: [www.ilo.org/multi](http://www.ilo.org/multi)<sup>12</sup>.
9. D'autres produits de communication en anglais, français et espagnol ont été mis au point et sont largement diffusés. On peut citer les suivants: un poster en couleur sur la Déclaration sur les EMN, un «Petit guide» et un Guide de l'intention des utilisateurs de la Déclaration (à paraître au début de 2002, en consultation avec les mandants). Une version mise à jour du site Web de l'OIT sur la Déclaration sur les EMN sera disponible au début de 2002 en anglais, français et espagnol. Des présentations PowerPoint sur la Déclaration sur les EMN

<sup>8</sup> Document GB.280/13, annexe, paragr. 199.

<sup>9</sup> Document GB.279/12, partie III.

<sup>10</sup> La troisième édition de la Déclaration a été diffusée au siège du BIT et dans les bureaux extérieurs, auprès des membres du Conseil d'administration, des délégations à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, d'organisations intergouvernementales et de quelque 200 bibliothèques, aux participants à diverses activités abordées dans le présent document et sur demande. La troisième édition est également publiée par l'American Society of International Law monthly review, l'International Legal Materials (à paraître en 2002), avec une introduction de J. Diller.

<sup>11</sup> Avec la collaboration des bureaux extérieurs et des mandants de l'OIT, la troisième édition est en cours de préparation dans plusieurs langues, dont les suivantes: bahasa, coréen, japonais, portugais, brésilien et roumain.

<sup>12</sup> Selon les possibilités de financement, on trouvera la Déclaration sur les EMN dans toutes les langues dans lesquelles elle a été traduite sur le site Web de l'OIT. Le gouvernement de la Finlande a publié la version finnoise de la troisième édition sur le site Web de son ministère du Travail.

et sur ses procédures ont été mises au point en anglais et/ou en espagnol et utilisées par des unités du siège et des bureaux extérieurs <sup>13</sup>.

10. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration de mieux faire connaître et appliquer la procédure d'interprétation <sup>14</sup>, les paragraphes qui ont fait l'objet d'une interprétation sont énumérés dans une note préliminaire concernant la troisième édition de la Déclaration sur les EMN. On trouvera à l'adresse [www.ilo.org/multi](http://www.ilo.org/multi), en même temps qu'un formulaire de demande d'interprétation, une liste de contrôle sur la manière d'utiliser la procédure d'interprétation.

## **Autres activités de promotion de la Déclaration sur les EMN**

11. Durant la période à l'examen, le Bureau a organisé des présentations et des débats sur la Déclaration sur les EMN à la demande, lors de conférences, et, comme on le verra plus loin, lors de sessions de formation et de conseils et de séminaires avec des organisations intergouvernementales. Parmi les membres du public se trouvaient des décideurs gouvernementaux, des représentants des employeurs et des travailleurs, des dirigeants d'entreprise, des juristes, des fonctionnaires intergouvernementaux et des membres d'institutions politiques et éducatives. En outre, la Déclaration sur les EMN a été présentée à l'occasion de plusieurs réunions tripartites sectorielles durant la période à l'examen <sup>15</sup>.
12. Parallèlement aux activités examinées ailleurs dans le présent document, le Bureau a assuré la promotion de la Déclaration à l'occasion de diverses réunions: une réunion intitulée «Can Governments Promote Global Corporate Citizenship?», financée par la National Policy Association Conference en juin 2001, à Washington, DC. Plus de 160 personnes, dont 38 orateurs, représentant les gouvernements, les milieux d'affaires et les travailleurs, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes, provenant essentiellement de pays industriels, ont participé à cette réunion <sup>16</sup>; un cours de stagiaires sur les politiques sociales et du travail visant à promouvoir le travail décent organisé par l'Institut international d'études sociales à Genève auquel ont participé des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants des employeurs et des travailleurs de 24 pays.
13. Au cours d'un séminaire organisé en juin 2001 par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) à Paris, le Bureau a mis en relief les aspects tripartites de la Déclaration sur les EMN lors d'une réunion avec des représentants de l'OCDE sur les convergences et les complémentarités entre les initiatives privées et les orientations des organisations internationales. Plus de 50 dirigeants et représentants d'entreprises étaient présents.

<sup>13</sup> En particulier, OIT-Brasilia, MDT-Bangkok, MDT-Manille, et OIT-Moscou.

<sup>14</sup> Document GB.280/13, annexe, paragr. 205.

<sup>15</sup> Documents TMTE/2000 (l'impact de la mondialisation dans la fabrication du matériel de transport); TMLMFI/2000 (les pratiques du travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement); TMBF/2001/9 (l'égalité entre les hommes et les femmes dans les services bancaires et financiers); TMBF/2001/11 (l'impact sur l'emploi des fusions et acquisitions dans les services bancaires et financiers); TMHCT/2001/13 (la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme).

<sup>16</sup> Voir [www.npa1.org/staging/CSR/june\\_12\\_conference.htm](http://www.npa1.org/staging/CSR/june_12_conference.htm) pour un résumé de la conférence et les discours (au 16 janvier 2002).

14. Le Bureau s'est concentré sur les aspects juridiques de la Déclaration sur les EMN à l'occasion de plusieurs réunions: une réunion intitulée «Legal Dimensions of Corporate Responsibility» (Dimensions juridiques de la responsabilité des entreprises), financée par le Royal Institute for International Affairs (Londres, novembre 2001), à laquelle ont participé les décideurs du Royaume-Uni, des juristes de pays industriels et en développement, des organisations intergouvernementales et des spécialistes du droit; une autre réunion intitulée «Sociétés transnationales et normes internationales du travail», financée par le Centre Europe-Tiers-Monde et l'American Association of Jurists à Genève, en mai 2001, suivie par des universitaires et des juristes éminents du monde francophone et hispanophone (en collaboration avec le Service juridique du BIT). Des présentations ont également été organisées à l'intention des étudiants en droit de l'Université de Graz, (Autriche), en novembre 2001 (en collaboration avec EGALITE), et de l'Université de Louvain (Belgique), en novembre 2000.

### **Objectif: Promouvoir l'application effective de la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional**

15. Comme demandé par la suite par le Conseil d'administration, le Bureau a suivi une stratégie visant à atteindre les objectifs de la Déclaration sur les EMN d'une manière pratique en insistant sur les priorités géographiques et thématiques, l'interface entre les programmes de recherche et les autres activités, et l'intégration avec les activités existantes à la fois au siège et dans les bureaux extérieurs<sup>17</sup>. En particulier, comme recommandé par le Conseil d'administration, le Bureau a veillé à ce que le siège du BIT et les unités des bureaux extérieurs prennent en compte les résultats de la septième enquête dans leurs programmes avec les mandants, et mettent en œuvre les objectifs de la Déclaration sur les EMN<sup>18</sup>. Ces démarches ont permis d'organiser des projets de recherche, des cours de formation et des activités de conseils, des séances d'information ainsi que d'autres événements.

### **Recherche et activités connexes**

16. Depuis le dernier rapport présenté au Conseil d'administration sur ce sujet<sup>19</sup>, les activités de recherche ont progressé en Argentine, au Costa Rica, au Kenya, en Pologne et en Indonésie. Sous réserve de fonds disponibles et de consultations ultérieures des mandants et des bureaux extérieurs de l'OIT, les activités de suivi examinées plus loin et les autres activités de recherche et activités connexes menées dans ces régions s'appuieront sur les études suivantes:

- *Confrontando los retos sociales y laborales de la privatización: las empresas multinacionales del sector de telecomunicaciones en Argentina durante los años noventa (WP.90, 2002)*. Ce rapport, établi en consultation avec les mandants nationaux et sectoriels, les chambres de commerce et d'autres organismes, recense les principaux défis auxquels se heurte l'Argentine dans le contexte de la privatisation et

<sup>17</sup> Documents GB.280/13 et GB.280/MNE/1/3, paragr. 12-15, 16-18.

<sup>18</sup> Document GB.280/13, annexe (paragr. 169).

<sup>19</sup> Document GB.279/MNE/1, paragr. 11-15. Des changements ont été apportés aux titres de WP.90 et WP.91.

des objectifs de la Déclaration sur les EMN. Il présente une analyse qualitative et quantitative des défis sociaux et du travail dans le contexte de la privatisation en cours de l'industrie des télécommunications de l'Argentine. Un résumé de deux pages précède le texte intégral du rapport. Dès le début de 2002, le rapport sera disponible en espagnol (original) et en anglais (traduction). Les plans opérationnels nécessitent, certes, d'autres consultations, notamment avec les mandants et le personnel du BIT sur le terrain, mais les activités de suivi peuvent, d'ores et déjà, prendre en compte les défis identifiés dans le rapport, entre autres par l'intermédiaire d'un dialogue à l'échelon national entre les mandants dans le cadre d'un dialogue élargi mené dans le pays.

- *Facing the Challenge of Africa's Integration in the Global Economy: The role of multinational enterprises in the plantations sector (WP.91, 2002)* (en collaboration avec le Département des activités sectorielles). Compte tenu des récents changements intervenus dans l'agriculture du Kenya, la préparation de ce rapport sur le Kenya a nécessité d'importantes mises à jour. Lors d'une mission réalisée au Kenya en collaboration avec le Département des activités sectorielles en 2001, les représentants du Bureau ont engagé des discussions sur des sujets de préoccupations actuels et d'éventuelles activités de suivi avec des représentants du ministère du Travail et de la Mise en valeur des ressources humaines, la Fédération des employeurs du Kenya, l'Organisation centrale des syndicats et des organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs. Des visites sur site de plantations ont permis d'organiser des réunions avec des représentants de la direction et des travailleurs. D'autres recherches ont été menées pour permettre d'effectuer des comparaisons entre les secteurs et les régions, eu égard à l'investissement étranger direct (IED) au Kenya, et en Afrique plus généralement. Les mandants ont exprimé un intérêt pour les activités de suivi donnant lieu à un renforcement des capacités nationales et un dialogue à l'échelon national en vue de stimuler la productivité dans le cadre d'un examen de l'investissement étranger incluant les entreprises multinationales opérant au Kenya. L'étude vise à apporter une contribution à ces efforts qui, sous réserve des ressources disponibles, doivent mener à une collaboration avec ILO/SLAREA (renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est) au Kenya et IFP/Dialogue.
- *Las empresas multinacionales en Costa Rica al entrar al nuevo milenio: Un balance social* (à paraître en 2002). L'étude réalisée au Costa Rica est le fruit des consultations menées avec des représentants d'entreprises, de chambres de commerce, de syndicats, d'autres organisations de travailleurs et des fonctionnaires gouvernementaux. Les plans opérationnels nécessitent, certes, de nouvelles consultations, mais les activités de suivi destinées à encourager le dialogue tripartite sur les questions de l'emploi, des politiques économiques et financières et des EMN font actuellement l'objet de discussions avec ILO/PRODIAC et le bureau extérieur concerné.

17. En Pologne, les recherches et les consultations menées avec les mandants se sont appuyées sur les discussions des tables rondes portant sur les activités IED/EMN dans le pays qui se sont tenues en 1999. Lors d'une mission réalisée à Varsovie en juillet 2001 centrée sur un projet de recherche OIT/PNUD sur les EMN dans l'industrie des moteurs, le Bureau a tenu des discussions avec des représentants du ministère du Travail et de la Politique sociale, de la Confédération polonaise des employeurs du secteur privé, de l'Alliance polonaise des syndicats polonais (OPZZ), de la Confédération des employeurs polonais (KPP), du Syndicat autonome indépendant «Solidarność» (NSZZ Solidarność) et du Centre du dialogue pour le partenariat social et le Coordonnateur résident du PNUD en Pologne. Sous réserve des ressources disponibles et de la tenue d'autres consultations avec le nouveau gouvernement et les partenaires sociaux, un produit issu de la recherche en 2002

pourrait fournir des informations sur les activités de promotion et de formation relatives aux EMN et à l'IED dans le contexte des priorités économiques et sociales de la Pologne.

18. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration d'examiner plus avant les contributions des EMN, et en particulier les conditions qui influent sur les consultations entre les EMN, le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs <sup>20</sup>, des informations relatives aux EMN et à l'IED ont été incorporées dans une étude par pays portant sur les institutions et les mécanismes du dialogue social en Indonésie produite par IFP/Dialogue en décembre 2001 <sup>21</sup>. L'étude a été le thème d'une table ronde tripartite organisée en Indonésie, en octobre 2001, au cours de laquelle un plan d'action sur le dialogue social a été examiné. Sous réserve d'une évaluation et de consultations ultérieures avec les mandants et les bureaux extérieurs, les activités de suivi devraient se concentrer sur des séminaires pratiques réunissant les mandants et les EMN, probablement à l'échelon sectoriel. D'autres activités de collaboration sont prévues dans le cadre de l'étude par pays d'IFP/Dialogue sur les Philippines en 2002.
19. Durant la période à l'examen, le Bureau a diffusé des documents de travail et d'autres publications sur la Déclaration sur les EMN sur demande. Parmi les sujets les plus prisés, on peut citer les études sur les zones franches d'exportation, en particulier dans les pays d'Asie; les conseils d'entreprise européens dans les entreprises multinationales et les activités des EMN japonaises. Les demandes de renseignements provenaient principalement d'Europe et d'Afrique, essentiellement d'institutions de recherche, de gouvernements et de syndicats.
20. Le Bureau a poursuivi ou achevé ses travaux concernant d'autres projets pertinents depuis le dernier rapport sur le sujet présenté au Conseil d'administration <sup>22</sup>: une base de données portant sur des codes de conduite et d'autres initiatives privées consultable à l'adresse suivante: <http://oracle02.ilo.org/dyn/basi/vpisearch.first>; des recherches sur les systèmes de gestion des EMN dans les chaînes de fourniture/services mondiales dans divers secteurs (Management and Corporate Citizenship (MCC) Programme); un CD-Rom sur les codes de conduite intitulé «Self-regulation in the workplace: Codes of conduct, social labelling and socially responsible investment» (Secteur de l'emploi, 2002).

## Activités de formation et activités consultatives

21. Durant la période à l'examen, le Bureau a entrepris un certain nombre d'activités de formation et de conseils visant à promouvoir une utilisation pratique de la Déclaration sur les EMN. Ces activités ont bénéficié aux mandants dans plus de 50 pays des quatre régions de l'OIT et ont été possibles grâce à la coopération de diverses unités au siège et dans les bureaux extérieurs. A plusieurs reprises, les points de vue des participants concernant les activités des EMN dans leur pays ont pu être examinés sous l'angle de la Déclaration sur les EMN et des résultats de la septième enquête.
22. Plusieurs réunions ont été l'occasion pour des sessions de formation organisées pour des travailleurs aux échelons national et sectoriel de se pencher sur la Déclaration sur les

<sup>20</sup> Document GB.280/13, annexe, paragr. 178.

<sup>21</sup> *Promoting Democracy And Peace Through Social Dialogue: A Study Of The Social Dialogue Institutions And Mechanisms In Indonesia* (Programme focal sur le renforcement du dialogue social, 2001).

<sup>22</sup> Document GB.279/MNE/1, paragr. 14.

EMN: un séminaire OIT/Turin intitulé «International labour standards, globalization and development of framework agreements» à l'intention de représentants de Friedrich Ebert Stiftung travaillant avec les syndicats dans une vingtaine de pays (Turin, août 2001); deux ateliers régionaux de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB), chacun intitulé «Strategy meeting on multinational corporations to protect and promote workers' rights» pour les syndicats de neuf pays de l'Asie du Sud-Est (Djakarta, mai 2001) et de dix pays d'Amérique centrale et du Sud (Brésil, octobre 2001); un Séminaire des syndicats suédois (Stockholm, mai 2001); enfin, un atelier de la Confédération italienne des syndicats libres (CISL) sur les stratégies pour la promotion et le respect des droits des travailleurs dans les entreprises européennes opérant dans les pays tiers (Rome, octobre 2001).

23. En Russie, l'approche partenariat public/privé de l'OIT, et en particulier la Déclaration sur les EMN, a été mise en relief lors d'une table ronde sur le Pacte mondial (Moscou, novembre 2001) intitulée «The ILO and the business community: experience of cooperation and prospects» (L'OIT et les milieux d'affaires: expérience de la coopération et perspectives), lors d'un déjeuner organisé pour plusieurs centaines de dirigeants d'entreprise, de membres du gouvernement et du système des Nations Unies.
24. A l'OIT/Turin, dans le cadre de la manifestation organisée sur les droits au travail, les normes internationales et la mondialisation en novembre 2001, lors d'un cours de formation à l'intention de membres gouvernementaux et d'organisations d'employeurs et de travailleurs de 23 pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie du Sud, des Caraïbes, de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale, une approche pratique à la Déclaration sur les EMN a été adoptée et un débat a porté sur l'expérience particulière de certains pays.
25. Le Bureau a renforcé le processus d'intégration de la Déclaration sur les EMN dans ses services réguliers assurés aux mandants. Une réunion d'information à l'intention des spécialistes des normes régionales s'est tenue à Genève, en juin 2001; à cette occasion, des exemplaires de la Déclaration ont été distribués ainsi que des documents sur la septième enquête, et des informations ont été transmises sur le processus d'établissement des rapports dans le cadre de la Déclaration sur les EMN. A Suva, le spécialiste des normes régionales a présenté des informations sur la Déclaration sur les EMN lors de réunions d'information destinées aux mandants tripartites. D'autres réunions d'information sur la Déclaration sur les EMN et les activités de l'OIT dans le domaine des EMN ont été organisées pour les fonctionnaires affectés dans les bureaux extérieurs et au siège, ainsi qu'à l'intention d'un certain nombre de délégations composées de représentants de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs.

### **Intégration des résultats de la septième enquête dans les programmes de l'OIT avec ses mandants**

26. Conformément à la demande du Conseil d'administration, les documents sur la septième enquête<sup>23</sup> ont été diffusés aussi largement que possible. Les destinataires appartenaient à des groupes très divers: l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire et les mandants qui l'ont reçu, les membres du Conseil d'administration, les délégations à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, les bureaux de l'OIT, les secrétariats des syndicats et certaines organisations intergouvernementales, de même que les participants à diverses réunions évoquées plus loin. Les résultats de la septième enquête ont également fait l'objet d'une publication électronique. On pourra, dans un premier

<sup>23</sup> Documents GB.280/MNE/1 et GB.280/MNE/2.

temps, les consulter à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/multi>, puis, à partir du début de 2002, en ligne sur ILOLEX (recherche possible par pays, région et/ou numéro). Les demandes de documents sont parvenues principalement des Amériques et d'Europe essentiellement, d'organisations de travailleurs et d'instituts de recherche.

27. Dans un grand nombre des activités décrites dans le présent document, le Bureau a promu l'application des résultats de l'enquête dans les travaux existants de l'OIT et de ses mandants. Par ailleurs, le rapport du Directeur général soumis à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence reprend des exemples tirés de l'enquête lorsqu'il souligne l'importance de promouvoir les liens et de contribuer à la croissance économique par l'intermédiaire du développement des compétences, de la politique sociale et du dialogue social<sup>24</sup>. Lors d'une réunion d'experts tripartite sur le VIH/SIDA et le monde du travail organisée en mai 2001, le BIT a présenté les conclusions pertinentes de l'enquête et a étudié avec les experts les perspectives d'une action coordonnée pour des activités de suivi. Par ailleurs, les réponses au questionnaire ont été mises en relief en vue d'une utilisation possible dans d'autres travaux du Bureau relatifs au développement des compétences et à l'investissement<sup>25</sup>.

### **Objectif: Promouvoir les objectifs de la Déclaration auprès des autres organisations internationales**

28. Comme demandé par le Conseil d'administration<sup>26</sup>, le Bureau a assuré la promotion des objectifs de la Déclaration sur les EMN auprès d'autres organisations internationales du système des Nations Unies ainsi qu'auprès d'organisations multilatérales et régionales.
29. **CNUCED.** A la demande de la CNUCED, le Bureau a formulé des observations sur la version préliminaire du document intitulé: Rapport sur l'investissement dans le monde: vers de nouvelles relations interentreprises, en s'appuyant sur des exemples d'avantages et d'inconvénients, présentant des liens avec les réponses à la septième enquête. Ces observations ont été soumises à un groupe d'experts lors d'un atelier de la CNUCED en mai 2001 et présentées par écrit à la CNUCED. En outre, également à la demande de la CNUCED, le Bureau a formulé des observations sur des statistiques relatives à l'égalité dans l'emploi en rapport avec les activités des EMN et l'investissement étranger direct (IED) lors d'une réunion d'experts de la CNUCED sur l'égalité de chances (UNCTAD's Expert Meeting on Mainstreaming Gender) tenue en novembre 2001, en collaboration avec le Programme indicateurs clés du marché du travail.
30. **Organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme.** En consultation avec les mandants, le Bureau a mis en relief la Déclaration sur les EMN et son approche tripartite dans ses observations présentées à la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies en 2001 sur un projet de directives sur les droits universels de l'homme à l'intention des sociétés et lors d'une réunion d'experts tenue antérieurement sur le même sujet. Un examen technique du projet de code pour les entreprises s'est tenu en collaboration avec le Département des normes. En outre, en

<sup>24</sup> Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial, *Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail*, 89<sup>e</sup> session (2001), Genève, section 2.2; voir également section 2.5 (La Déclaration sur les EMN et sur la promotion des valeurs sociales dans les activités des entreprises).

<sup>25</sup> Voir document GB.280/13, annexe, paragr. 188.

<sup>26</sup> Documents GB.280/13 et GB.280/MNE/1/3, paragr. 19.

collaboration avec le Groupe des politiques internationales (IPG), le Bureau a cité la Déclaration sur les EMN comme un exemple de partenariat public/privé lors d'un atelier sur l'impact de la mondialisation sur la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement financé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Malaisie (mai 2001).

- 31. Pacte mondial des Nations Unies et initiatives connexes.** Parallèlement à une table ronde organisée à Moscou (voir plus haut), le Bureau a fourni des informations en novembre 2001 sur le rôle de la Déclaration sur les EMN en abordant le thème de la conduite des entreprises dans les situations de conflit pour une étude sur le sujet réalisée dans le cadre d'une initiative plus large du Pacte mondial des Nations Unies. En collaboration avec l'IPG, le Bureau a également présenté des observations sur l'élaboration d'indicateurs sociaux sur la base des principes de la Déclaration sur les EMN pour l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI). Ces travaux ont abouti à la reconnaissance de la Déclaration sur les EMN, de même que des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dans le document GRI «Document for Public Feedback» du Groupe de travail sur les pratiques de travail et les droits de l'homme.
- 32. Institutions de Bretton Woods.** Le Bureau a examiné l'approche de partenariat privé/public de la Déclaration sur les EMN lors de réunions organisées avec l'Unité des partenariats commerciaux, de la Banque mondiale et le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) de l'International Finance Corporation, en juin 2001 à Washington. Les discussions sur d'éventuels travaux conjoints avec le Service-conseil pour l'investissement étranger, pour le cas où un financement serait possible, se sont concentrées sur l'utilisation de la Déclaration sur les EMN pour ses travaux sur l'investissement étranger et se sont appuyées sur les travaux de la septième enquête sur les politiques et les pratiques de développement visant à attirer les investisseurs.
- 33. OCDE.** Le Bureau a mis en relief la Déclaration sur les EMN dans le cadre d'autres instruments et travaux de l'OIT lors d'une présentation organisée pour la première table ronde des points de contact nationaux de l'OCDE, à Paris, en juin 2001. En outre, à la demande du Centre de développement de l'OCDE, à l'occasion d'un projet OCDE sur l'IED et le capital humain, le Bureau a fourni des informations sur la base d'exemples tirés de la septième enquête provenant de pays en développement sur la manière dont l'IED et les EMN contribuent à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation. En collaboration avec le Groupe des politiques internationales, le Bureau a présenté la Déclaration sur les EMN à l'occasion d'une discussion portant sur l'IED et les normes du travail lors du Forum mondial de l'OCDE sur les dimensions sociales, environnementales et de la concurrence de la politique des échanges (Paris, mars 2001).
- 34. Commission européenne.** A la demande de la Commission européenne (CE), le Bureau a pris part à la conférence sur «la responsabilité sociale des entreprises à l'Agenda de la politique sociale européenne», tenue à Bruxelles en novembre 2001. Le Bureau a insisté sur la valeur unique du tripartisme et du suivi de la Déclaration sur les EMN ainsi que sur d'autres éléments en abordant la responsabilité sociale des entreprises. En collaboration avec le Groupe des politiques internationales (IPG), le Bureau a apporté sa contribution à une conférence intitulée «les labels sociaux: un élément de la responsabilité sociale des entreprises» en Europe de la Commission européenne (Bruxelles, septembre 2001). Le Bureau a mis en relief le rôle de la Déclaration sur les EMN en expliquant comment les EMN peuvent contribuer à des normes et des pratiques sociales et du travail universellement acceptées dans leurs activités mondiales et comment la procédure tripartite d'établissement de rapports peut jouer un rôle important et dynamique.
- 35.** La sous-commission voudra sans doute exprimer ses points de vue sur les activités du Bureau visant à promouvoir les objectifs de la Déclaration sur les EMN et demander au

Bureau d'élaborer de nouvelles propositions après avoir dûment consulté les mandants et les unités pertinentes du Bureau afin de promouvoir une application efficace de la Déclaration sur les EMN.

Genève, le 25 janvier 2002.